



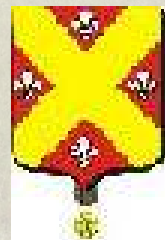
AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE



Diagnostic de la Biodiversité Communale

VAL-DE-VESLE

Marne - Grand Est



La LPO et les DBC

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité.

Son activité s'articule autour de 3 grandes missions :

- Protection des espèces
- Préservation des espaces
- Éducation et sensibilisation

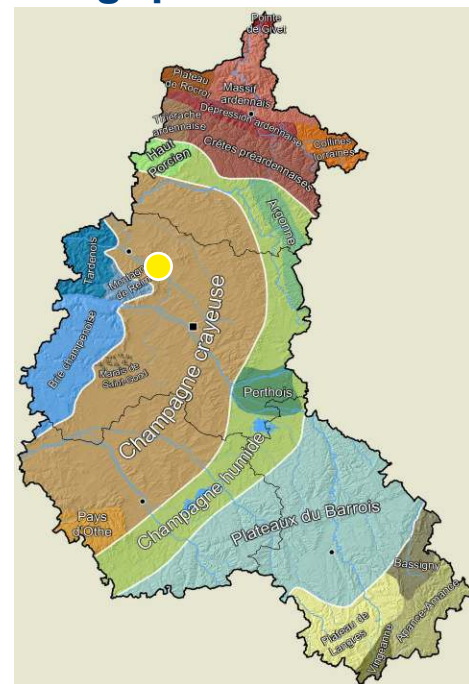
Les Diagnostics de la Biodiversité Communale découlent d'une prise de conscience, lors du Grenelle de l'environnement, de la nécessité d'améliorer les connaissances à l'échelle locale en matière de biodiversité. Ainsi, il faut encourager l'appropriation des enjeux liés au territoire par les élus locaux et par les habitants.

Dans ce contexte, la LPO a réalisé en 2017 des inventaires faunistiques sur le territoire tout en complétant l'inventaire floristique réalisé par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Présentation

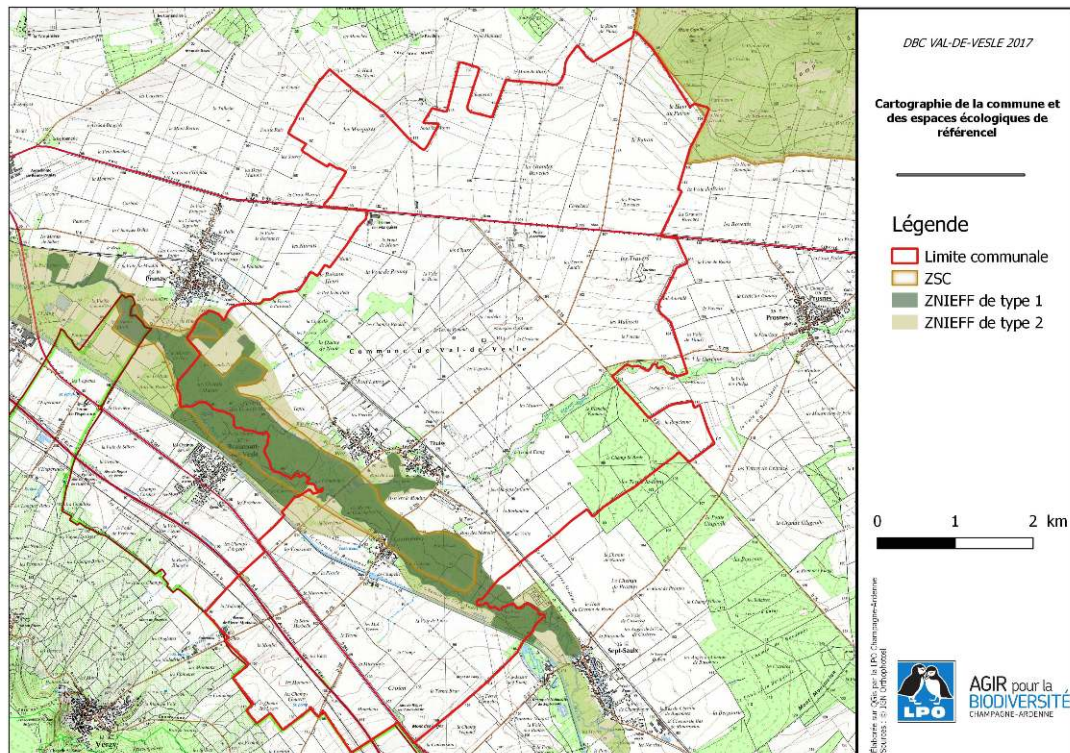
1. Localisation et contexte écologique

D'une superficie de près de 37 km², la commune marnaise de Val-de-Vesle est située en Champagne crayeuse à cheval sur la vallée de la Vesle, à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Reims. Celle-ci est composée de 3 anciennes communes appelées aujourd'hui « quartiers ». On trouve celui de Thuisy, Wez et Courmelois. Le relief est très peu marqué, le territoire est assez homogène et occupé principalement par des cultures intensives. La vallée de la Vesle permet une diversification des habitats. La commune compte un peu plus de 900 habitants. Elle est concernée par un site Natura 2000 ZSC (Zone Spéciale de Conservation) « Marais de la Vesle en amont de Reims » et 2 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Floristique) s'y superposent en partie.



Sommaire

Présentation	1
1. Localisation et contexte écologique	1
2. Diversité	2
Résultats	3
3. Milieux et végétation	3
4. Faune observée	5
Gestion et aménagements proposés	9
1. Les bords de routes et de chemins	9
2. Les zones en herbe	9
3. La lutte contre les espèces invasives	10
4. Les marais de la Vesle	10
5. Les cultures	11
6. Les boisements	11
7. La rivière	12
8. Le village et ses jardins	12
Conclusion	13
Annexes	14



2. Diversité

La commune de Val-de-Vesle possède quelques atouts pour accueillir une faune et une flore variée. Bien que la mosaïque d'habitats soit peu diversifiée, chaque habitat permet d'accueillir des espèces qui lui sont inféodées. Les jardins ou les bords de routes peuvent héberger une importante biodiversité si une gestion adaptée y est pratiquée. Les zones cultivées présentent un faible intérêt du point de vue écologique car trop intensives (cultures monospécifiques, grandes parcelles, pesticides, peu d'éléments fixes comme les haies, etc...). Quelques zones en herbe se maintiennent et permettent d'accueillir certaines espèces rares. Les marais de la Vesle sont au cœur de la commune et apparaissent comme un milieu phare.

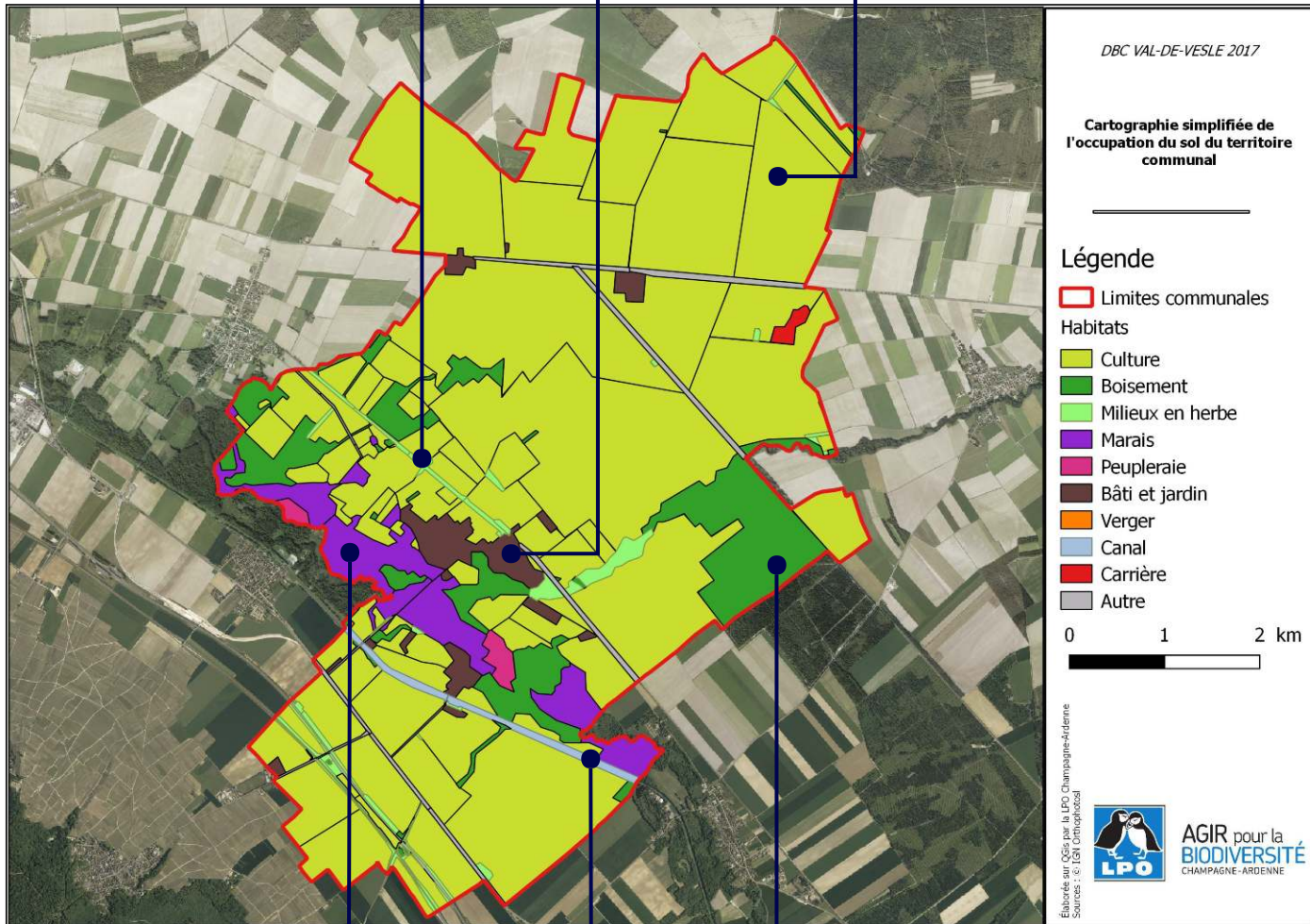
Milieus en herbe : Malgré leur caractère relictuel sur le territoire, ces habitats ont une grande importance pour la biodiversité. On les trouve disséminés dans les cultures, sur les chemins, au bord des axes de transports et sous les lignes électriques.



Bâti et jardin : Entité centrale du territoire, une majorité d'espèces communes vivant à proximité de l'Homme et liée au bâti y a été recensée. C'est une entité à ne pas négliger.



Culture : Habitat ultra-majoritaire sur le territoire, il est aussi le plus pauvre en biodiversité. La présence de zone en herbe et de délaissés permet à de petits sanctuaires de biodiversité de se maintenir.



Marais : Présents sur la vallée de la Vesle, ces milieux ont fortement évolué entre plantations de peupliers et enfrichement puis boisements suite à l'abandon de gestion de ces parcelles humides. Habitat à fort intérêt patrimonial.



Boisement : Les boisements sont peu nombreux sur la commune notamment en dehors de la vallée de la Vesle. La quasi-totalité de ces boisements sont des propriétés privées.



Canal : Il traverse le territoire communal d'est en ouest. Il constitue une barrière dans le déplacement de la faune mais présente des abords arborés et herbeux favorables à la biodiversité.



Résultats

3. Milieux et végétation

3.1 Les milieux

10 grandes entités de milieux ont été répertoriées sur le territoire communal. Certains comme les milieux en herbe sur craie, de type pelouse calcicole, abritent une faune et une flore spécifique. Comme à l'échelle régionale, ils sont en régression sur la commune, c'est pourquoi les actions de conservation de ces milieux à enjeu fort sont prioritaires.

L'ensemble des habitats sont susceptibles d'évoluer dans le temps en raison de l'absence de gestion, de mise en culture, d'urbanisation ou de méthodes inappropriées de gestion.



Chemin agricole avec banquette herbeuse

LES MILIEUX REMARQUABLES



Les milieux en herbe

Le territoire compte quelques parcelles en herbe disséminées. Elles sont de différents types : parcelles au milieu des cultures, bandes enherbées des bords de chemins et de routes, parcelles dans la vallée de la Vesle et notamment sous les lignes électriques. La végétation peut être messicole pour les chemins agricoles par exemple et de pelouses sèches pour d'autres avec, entre autres, la Bugrane jaune (*Ononis natrix*). Ces espaces sont très importants pour la biodiversité, leur isolement sur le territoire communal et leur non intérêt économique en font des milieux à statut précaire.



Les marais

Associés à la rivière Vesle, les marais de la commune évoluent fortement en fonction de la gestion (ou non gestion) pratiquée. Les parcelles les plus riches pour la biodiversité sont ouvertes, les arbustes et arbres laissent la place à des secteurs riches en végétation (phragmites, menthes...). Certaines espèces d'oiseaux apprécient particulièrement ce genre d'habitat comme la Rousserolle effarvatte, le Bruant des roseaux ou bien encore le Râle d'eau. La végétation si particulière des marais a beaucoup reculé suite à l'enfrichement de ces derniers.



Les boisements

Principalement localisés au sein de la vallée de la Vesle, les boisements de la commune sont diversifiés. Entre les boisements humides de la vallée et les boisements secs de la plaine agricole, ils attirent des espèces variées. Citons par exemple 4 espèces de pics observées sur la commune: Pic épeiche, Pic vert, Pic noir et Pic épeichette. La Chouette hulotte est également bien représentée dans les boisements. Son chant retentit le plus souvent durant l'hiver. Contrairement au Pigeon ramier, le Pigeon colombin est cavernicole, il niche dans les trous des vieux arbres. Il n'est pas fréquent sur la commune, comme en Champagne-Ardenne.

3.2 La flore

Seules les espèces notées après 1990 ont été prises en compte. Ainsi 314 espèces ont été recensées par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien auxquelles s'ajoutent 10 espèces notées en 2017 dans le cadre du DBC. Le total des espèces de flore connues à ce jour s'élève à **324 espèces**. Parmi celles-ci, 5 sont inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne, et 4 sont protégées en Champagne-Ardenne comme le Peucedan des marais (*Thysselinum palustre*). En outre, il est important d'indiquer que 37 espèces ont un enjeu de conservation fort ou assez fort pour la commune, comme la Dame-d'onze-heures (*Ornithogalum umbellatum*), la Grande douve (*Ranunculus lingua*) ou la Germandrée des marais (*Teucrium scordium*).



La charmante Dame-d'onze-heures égaille les marais de la Vesle en juillet.

Quelques plantes remarquables

Liste rouge



Le Mouron d'eau (*Samolus valerandi*)

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une plante liée aux milieux humides. C'est une espèce rare au nord de la Loire, en dehors des régions maritimes. Elle souffre de la dégradation globale des zones humides que ce soit l'eutrophisation, l'assèchement, l'artificialisation des cours d'eau, drainage et mise en culture. Sur le territoire communal, la vallée de la Vesle constitue le seul endroit favorable à son développement. Sa dernière observation date de 2011.

Liste rouge



La Grande douve (*Ranunculus lingua*)

Cette espèce bénéficie d'une protection nationale. Il s'agit d'une espèce semi-aquatique qui recherche les prairies marécageuses et tourbeuses, les bords d'étangs et de rivière à cours lent. En France, elle est disséminée et inégalement répartie, elle est en régression partout. La suppression et dégradation des milieux humides temporaires est la principale cause de son déclin. Il faut également veiller à maintenir des habitats ouverts en luttant contre le développement des saulaies qui concurrence inexorablement la plante. Sa dernière observation sur la commune date de 1997 mais sa présence a été notée sur une commune proche en 2017.

Liste rouge



La Germandrée des marais (*Teucrium scordium*)

Inscrite elle aussi en liste rouge de Champagne-Ardenne, elle bénéficie également d'une protection à la même échelle. Il s'agit d'une espèce pionnière qui recherche les lieux humides. L'espèce semble être en forte régression dans le nord de la France même si l'évolution de ses populations est variable en fonction des régions. Comme les deux espèces précédentes, elle souffre de la régression des zones humides. Sa dernière observation date de 1997.



Le Coquelicot Argémone (*Papaver argemone*)

Rare en Champagne-Ardenne, cette espèce a été découverte en 2017 au sein d'une bande enherbée en bordure d'un chemin agricole au milieu des cultures. D'autres espèces de coquelicot sont bien plus communes. Cette espèce est une messicole (qui pousse en lien étroit avec les champs) et comme beaucoup, l'intensification agricole et la lutte contre les « mauvaises herbes » ont fortement réduit les populations. Ces zones en herbe au sein des grandes cultures de Val-de-Vesle représentent un enjeu écologique fort pour la commune.

Résultats

4. Faune observée

4.1 Les oiseaux nicheurs

La commune de Val-de-Vesle présente une liste d'espèces d'oiseaux importante avec 117 espèces (toutes recensées il y a moins de 10 ans). Au moins 87 sont nicheuses ou potentiellement nicheuses. Parmi ces dernières, 17 espèces sont inscrites en liste rouge nationale et 27 sur la liste rouge de Champagne-Ardenne.

Les cultures abritent des espèces accusant un déclin prononcé à l'échelle européenne pour de multiples raisons (destruction d'habitat, pratiques culturales en inadéquation avec le cycle biologique de ces espèces, utilisation de pesticides). Parmi elles, on peut citer la Perdrix grise, l'Oedicnème criard, les Busards Saint-Martin et cendré ou la Caille des blés.

Occupant pourtant une surface restreinte, les secteurs en herbe sont attractifs pour l'avifaune nicheuse d'autant plus si des haies sont présentes : Pie-grièche écorcheur (inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux, espèce également présente dans les marais), Bruant jaune, Tarier pâtre affectionnent ces milieux.

Les boisements sont présents essentiellement dans les marais de la Vesle et quelques uns au milieu des grandes cultures. Des espèces comme la Grive musicienne et la Grive draine sont nicheuses tout comme le Pigeon colombin. Concernant les rapaces nocturnes, la Chouette hulotte et le Hibou moyen-duc sont nicheurs sur la commune.

Les marais avec la Vesle occupent une place centrale dans le territoire communal. Même s'ils sont parfois très boisés, et donc d'intérêts moindres pour la biodiversité, ils abritent quelques espèces que l'on ne trouve pas ailleurs sur le territoire. Citons la Locustelle tachetée, le Bruant des roseaux, les Rousserolles effarvate et verderolle, le Busard des roseaux, la Bergeronnette des ruisseaux ou le Martin-pêcheur d'Europe.

La carrière abrite une importante colonie d'Hirondelle de rivage.

Enfin, le village abrite des espèces spécifiques comme le Martinet noir, les Hirondelles rustique et de fenêtre ou bien l'Effraie des clochers.



Oedicnème criard

CAS DE QUELQUES ESPÈCES

Liste rouge



L'Hirondelle de rivage

L'Hirondelle de rivage diffère des espèces nichant dans les villages. En effet, elle recherche des talus meubles pour y creuser ses terriers de nidification. A Val-de-Vesle, l'espèce niche sur la carrière. Certaines années, la colonie est très importante avec plus de 500 trous. Elle s'installe en fonction de l'évolution des fronts de taille.

Liste rouge



La Pie-grièche écorcheur

Insectivore, la pie-grièche fréquente les milieux ouverts parsemés d'arbres isolés, de buissons bas et de haies épineuses. Espèce à fort enjeu de conservation sur la commune, elle niche dans les marais, et dans quelques autres secteurs en herbe. Son déclin est induit par la régression de son habitat et de ses ressources alimentaires.

Liste rouge



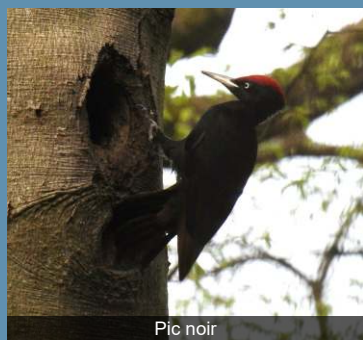
Le Faucon hobereau

Présent sur toute la Champagne-Ardenne, il n'est jamais abondant. Il s'est adapté aux espaces fortement cultivés en nichant notamment sur les pylônes électriques. Son habitat de prédilection pour la nidification reste les petits boisements isolés et boisements des vallées. L'espèce niche irrégulièrement sur la commune et est inscrite sur la liste rouge de Champagne-Ardenne.

ZOOM SUR ... LES PICS

La commune de Val-de-Vesle abrite 4 espèces de pics. Bien qu'appartenant à la même famille, chaque espèce a ses préférences. A travers cet exemple, il est important de comprendre que des milieux qui peuvent tous apparaître comme des boisements sont en réalité, écologiquement différents et donc abritent des espèces diverses. On parle alors de niches écologiques.

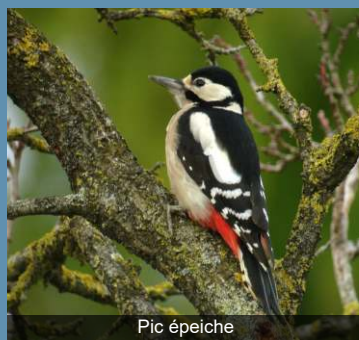
Le **Pic noir** est le plus gros pic visible chez nous. Il recherche les massifs de feuillus matures mais il peut également fréquenter des grands parcs voire de simples alignements d'arbres en milieu urbain. Il recherche des gros hêtres pour établir sa loge. Le **Pic vert** est celui qui descend le plus au sol pour notamment se nourrir de fourmis. Il est peu exigeant sur son milieu et se rencontre jusque dans les jardins. On entend souvent son « ricanement » caractéristique. Le **Pic épeiche** est un hôte régulier des mangeoires. On le trouve ainsi aussi bien dans le village que dans les boisements en campagne. Commun, il lui faut des arbres de diamètre suffisant pour creuser sa loge et d'un territoire assez vaste pour trouver la nourriture nécessaire à sa nichée. Le **Pic épeichette** est le plus petit, de la taille d'une mésange ! Il va se trouver dans les boisements alluviaux et donc pour Val-de-Vesle dans les marais de la Vesle.



Pic noir



Pic vert



Pic épeiche



Pic épeichette

4.2 Les mammifères

Au total, 10 espèces de mammifères ont été inventoriées sur la commune, fréquentant l'ensemble des habitats. Compte tenu de la spécificité des inventaires mammifères, cette liste est loin d'être exhaustive ! Ainsi, le Chevreuil fréquente les boisements et les lisières. Lisières, zones en herbe et jardins sont les milieux favoris du Hérisson d'Europe. Quant au Lièvre d'Europe, il fréquente les milieux ouverts. En plus du hérisson, l'Ecureuil roux fait partie des espèces protégées de la commune.

Les mustélidés sont représentés par le Blaireau d'Europe et la Fouine.

Les micro-mammifères et les chiroptères n'ont pas été inventoriés pour les mêmes raisons. Les observations de ces deux taxons sont jugées trop anciennes pour être incluses dans ce document.



Le Blaireau européen

Territorial, il s'agit du plus gros des mustélidés d'Europe. Le blaireau est un omnivore opportuniste et vit en groupe familiaux autour d'un terrier principal.



Le Hérisson d'Europe

Espèce que l'on rencontre par exemple dans les jardins, il est un allié du jardinier, se délectant des limaces du potager. Il faut veiller à créer des passages entre les propriétés pour assurer ses déplacements.



Le Renard roux

Précieux allié des agriculteurs, c'est un prédateur naturel des micro-mammifères puisqu'il en consomme pas moins de 4000 par an et par individu!

Résultats

4.3 Les papillons

Avec 45 espèces, la commune affiche un résultat assez satisfaisant compte tenu de son environnement très agricole. De plus, 9 espèces sont inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne comme le Flambé, la Mélitée du Plantain, l'Azuré de l'Ajonc ou la Lucine.

Les espèces rencontrées reflètent les habitats de la commune. Les zones les plus cultivées sont les moins favorables. Cependant les zones laissées en herbe: bords de chemins, bords de la voie TGV ou de l'autoroute offrent des refuges avec des pelouses sèches riches en papillons. Les marais de la Vesle constituent également un lieu propice aux papillons, on y rencontre en particulier l'Hespérie échiquier.

A noter que même les espèces dites communes, subissent de plein fouet la disparition de leurs habitats de prédilection, notamment la suppression des délaissés, mais aussi des pratiques inadaptées de gestion (fauchages systématiques des bords de routes et de chemins, suppression des haies, utilisation d'insecticides). Il est donc important de restaurer ou de créer des habitats favorables aux papillons et plus largement aux insectes.



Mégère

Quelques espèces présentes sur la commune :



Mélitée des scabieuses



Petite Violette



Lucine



Azuré des coronilles



Flambé



Hespérie de l'Alcée

4.4 Les reptiles et amphibiens

Ces taxons sont très mal connus sur la commune. Une seule espèce de reptile est notée, le Lézard des murailles. Aucune espèce d'amphibien n'est connue même s'il est évident que d'autres espèces sont présentes.

La commune est néanmoins peu propice aux amphibiens, la vallée de la Vesle, même si elle doit abriter les Grenouilles rousses ou vertes, n'est pas optimale pour ces espèces. La présence de mares permettrait l'accueil de nouvelles espèces, si elles sont dépourvues de poissons.

Les reptiles sont également sous-évalués. Les bords de l'autoroute ou du TGV peuvent fournir des habitats au Lézard agile. Ces milieux n'ont pu être prospectés car ils sont interdits d'accès.



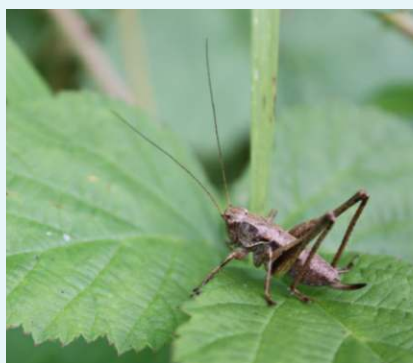
Lézard des murailles

4.5 Les grillons, criquets et sauterelles

Seulement 6 espèces sont connues sur la commune. Bien sûr, cet inventaire n'est pas représentatif de la liste réelle. Lors des recensements, ce taxon n'a pas été jugé prioritaire, ce qui explique la lacune de connaissance. Pour ce taxon, les passages doivent être assez tardifs (fin d'été et début d'automne).

Le Criquet des pâtures utilise une large gamme de milieux herbacés comme la Pholidoptère cendrée ou le Criquet des clairières. Dans les marais de la Vesle, il serait possible de trouver des espèces caractéristiques des milieux humides en les prospectant spécifiquement.

Afin de favoriser la diversité du peuplement, il est nécessaire de conserver un paysage hétérogène présentant une grande variété de milieux.



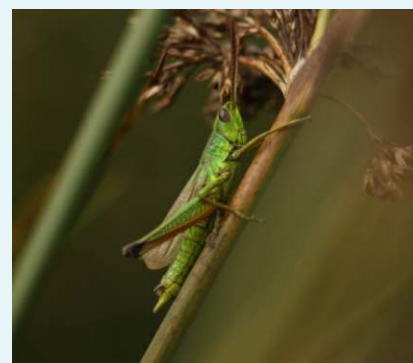
La Pholidoptère cendrée

Cette espèce est très ubiquiste dans le choix de son milieu. Des lisières aux prairies hautes en passant par les villes, elle n'est pas spécifique d'un milieu particulier.



Le Criquet des pâtures

Il fréquente une large gamme de milieux herbacés mésophiles. Il évite juste les plus secs et les plus humides.



Le Criquet des clairières

Cette espèce apprécie particulièrement les milieux herbacés mésohygrophiles à hygrophiles.

4.6 Papillons de nuit

Ce sont 26 espèces qui sont connues sur la commune. Cet inventaire est loin d'être exhaustif, des centaines d'espèces étant présentes en Champagne-Ardenne. Ces espèces sont moins connues que les espèces volant de jour, et les connaissances trop lacunaires pour connaître leur statut de rareté.

La Sésie apiforme est notée en 2012. Ressemblant à un frelon, elle utilise ce subterfuge pour éloigner les prédateurs. Le Petit Paon de nuit est l'un des plus gros papillons de notre région. Les chenilles se nourrissent sur les ronces, les prunelliers, les aubépines... Elles sont spectaculaires par leur grande taille et leur couleur présente des boutons jaunes. Le Moro-Sphinx est bien connu du public et est assez fréquent. Il est d'ailleurs souvent comparé à un colibri car il se nourrit sur les fleurs en vol stationnaire. Il est d'ailleurs capable de voler en marche arrière. La Goutte de sang ou Ecaïlle du Sénéçon est une espèce commune dont les chenilles se nourrissent de Sénéçon jacobée ou de Sénéçon vulgaire. Les chenilles sont très reconnaissables à leurs anneaux noirs et oranges. L'espèce passe l'hiver en chrysalide juste sous la surface du sol.



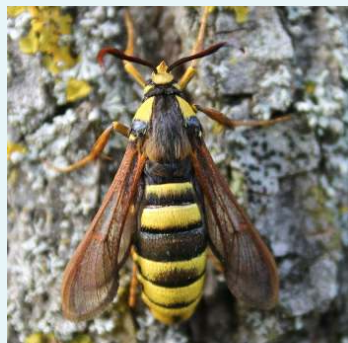
La Goutte de sang

Son nom vient des tâches rouges qui ornent ses ailes mais surtout à la couleur rouge vif de la deuxième paire d'ailes cachée sous l'autre.



Le Moro-Sphinx

L'espèce se nourrit sans se poser, en pratiquant le vol stationnaire. Il s'agit bien d'un papillon de nuit bien que l'adulte vole le jour.



La Sésie apiforme

L'espèce s'observe rarement et pond sur l'écorce des peupliers, trembles, saules, tilleuls, frênes et bouleaux. La chenille se nourrit du bois, elle est xylophage.



Le Petit Paon de nuit

La femelle (ici sur la photo) attire les mâles grâce à des phéromones qu'elle émet. Les mâles repèrent ainsi la femelle jusqu'à 2 km et peuvent alors s'accoupler.

Gestion et aménagements proposés

5. Préconisations de gestion

La commune souhaite s'impliquer dans l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de ses habitants. Soucieuse de préserver son patrimoine naturel, elle s'est engagée dans la démarche des Diagnostics de la Biodiversité Communale. Pour accompagner la commune dans cette volonté, une liste de préconisations de gestion a été établie, à la suite d'inventaires de terrain. Ces préconisations ne tenant pas compte du régime de propriété, elles s'adressent donc aux terrains communaux et/ou privés. L'application de ces préconisations est donc tributaire de la volonté de la commune, ne pouvant être efficace que si les habitants sont impliqués et sensibilisés aux enjeux de conservation. Susciter la curiosité et l'envie de participer est essentiel pour que le plus grand nombre s'active à la mise en place d'actions concrètes en vue de maintenir et d'améliorer la capacité d'accueil du territoire en faveur de la biodiversité.

Préconisations de gestion

1

Les bords de routes et de chemins



Amélioration des corridors écologiques

Les talus, les bords de routes et de chemins représentent des corridors écologiques (linéaires « naturels » permettant aux espèces de se déplacer) non négligeables à condition qu'ils soient gérés d'une manière appropriée. Le maintien en herbe est primordial pour permettre les mouvements de la faune, d'autant plus qu'ils constituent des réservoirs de biodiversité pour la flore. La strate herbacée doit faire l'objet d'une fauche tardive annuelle vers la fin septembre. Dans les zones à risque (manque de visibilité), il est possible de faucher plus régulièrement une bande de 50 à 100 cm au-delà de la bande de sécurité habituelle. L'idéal est de ramasser les résidus de fauche, qui enrichissent le sol, diminuant la diversité. A noter que la ligne TGV et le canal sont aussi concernés.

2

Les zones en herbe



Favoriser les îlots de biodiversité

Dans un contexte fortement agricole, les espaces en herbe encore existants jouent un grand rôle pour la biodiversité à Val-de-Vesle. Pour peu qu'ils ne soient pas fauchés précocement, ils abritent une multitude d'espèces. La préconisation 1 peut permettre de relier ces espaces isolés entre eux, favorisant la circulation des espèces.

Il serait souhaitable d'augmenter ces surfaces sur le territoire pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans le maintien de la biodiversité locale.

La gestion de ces parcelles doit être la même que celle appliquée pour les bords de routes et de chemins, une fauche annuelle tardive (septembre / octobre).

3

La lutte contre les espèces invasives



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

A Val-de-vesle, certaines espèces de plantes originaires d'autres régions du Monde se sont implantées et arrivent à se reproduire. Pour certaines, elles acquièrent un caractère envahissant et concurrencent fortement la biodiversité locale. Il s'agit en particulier de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et de la Tête d'Or (*Solidago canadensis*) (photo).

Les moyens de lutte ne sont pas toujours bien définis et sont parfois contre productifs. Il est donc utile de se rapprocher du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, qui en charge de ces questions et peut apporter son expertise.

4

Les marais de la Vesle



Maintenir les milieux ouverts existants

Les marais étaient anciennement plus ouverts. Par abandon ou mise en culture de peupliers, les marais se ferment progressivement en se boisant. Ils perdent alors une grande partie de leur biodiversité et d'espèces souvent patrimoniales. Des secteurs ouverts perdurent en particulier sous les lignes électriques, qui nécessitent un entretien régulier, consistant à du broyage de ligneux, pour la protection des infrastructures. Ces entretiens doivent être réalisés en fin d'année pour éviter la destruction des nids d'oiseaux par exemple.



Rouvrir les secteurs fermés

Sur les parcelles communales, la suppression d'une peupleraie et la mise en place d'un entretien régulier par fauchage, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne sont de bonnes décisions. Il est souhaitable que de telles initiatives concernent également des propriétaires privés afin d'augmenter les surfaces de marais ouverts. Beaucoup de parcelles semblent à l'abandon (parcelles à faible intérêt économique), il existe donc probablement des possibilités d'acquisition ou de conventionnement de gestion avec les propriétaires.

5

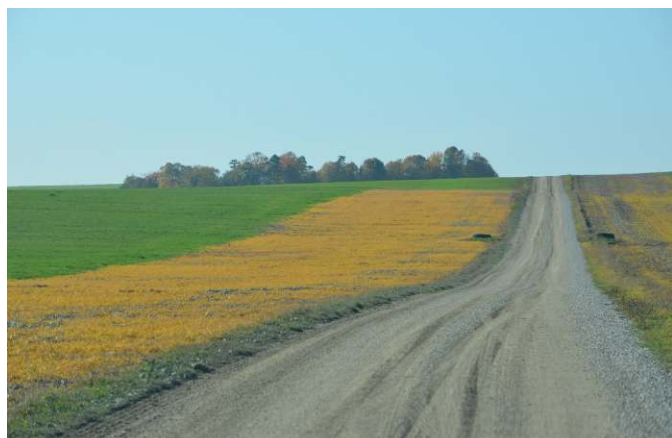
Les cultures



Favoriser les plantes messicoles des bords de chemins

Les plantes messicoles, ou adventices, jouent un rôle essentiel pour la biodiversité. Souvent qualifiées à tort de «mauvaises herbes», elles sont indispensables pour le maintien d'une entomofaune saine et riche. Hyménoptères (abeilles, bourdons, ...), papillons, coléoptères, etc., sont particulièrement dépendants de cette flore qui a aujourd'hui quasiment disparue des cultures.

La commune peut s'investir dans le Plan national d'actions en faveur des plantes messicoles afin d'instaurer une dynamique à l'échelle communale, en concertation avec des organismes tels que le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et la DREAL Grand Est. Il faut bien sûr que des agriculteurs soit partie prenante du sujet.



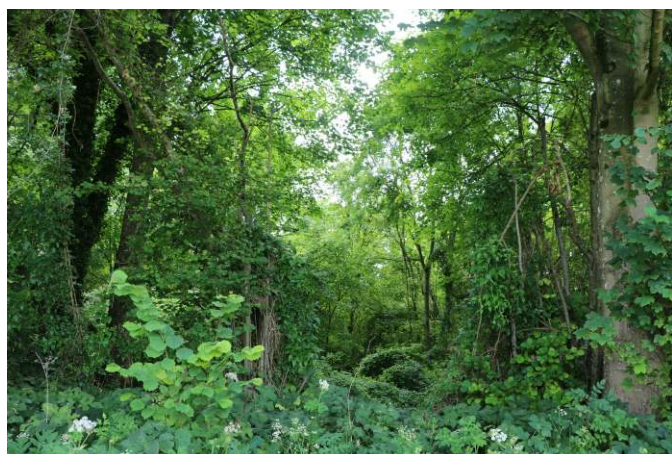
Sensibiliser sur l'impact des produits phytosanitaires

L'emploi excessif de produits phytosanitaires, notamment d'herbicides comme le glyphosate, doit à tout prix être évité. Les professionnels, comme les agriculteurs et les agents en charge de l'entretien, et plus largement tous les habitants sont concernés. Des solutions alternatives existent et sont parfois moins coûteuses.

Dans le cadre de la loi Labbé, les communes ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires sur les espaces publics depuis 2017. Cette interdiction s'appliquera en 2019 aux particuliers, incitant les agriculteurs à réduire leurs traitements, afin d'agir ensemble. D'ores-et-déjà, les habitants doivent prendre conscience que les utiliser n'est pas un geste anodin.

6

Les boisements



Diversifier les strates

Un peuplement forestier riche se traduit par la présence d'espèces végétales autochtones, d'âge et de taille différents, permettant l'installation d'une faune tout aussi diversifiée.

La gestion sylvicole a donc une importance capitale. Elle doit garantir une certaine hétérogénéité du peuplement. C'est pourquoi la sensibilisation des usagers et des gestionnaires de la forêt sont indispensables, en mettant l'accent sur la richesse de ce milieu et sur la nécessité de la gérer durablement avec une réflexion à l'échelle du territoire. Il est notamment important de conserver du bois mort, sur pied et au sol, et de veiller à la tranquillité d'espèces patrimoniales.

7

La rivière



Améliorer les capacités d'accueil de la rivière

La mise en lumière de certains tronçons de la rivière peut être bénéfique à la biodiversité et surtout permet de diversifier les habitats. La présence du Martin-pêcheur d'Europe et de la Bergeronnette des ruisseaux prouve que la Vesle est accueillante. La pose de nichoirs à Bergeronnette des ruisseaux pourrait d'ailleurs être envisagée pour assurer le maintien de cette espèce. La réfection des ouvrages comme les ponts, où niche l'espèce, détruit souvent les lieux de nidification dans une indifférence totale liée à une simple méconnaissance. La rivière doit être vivante et méandrer le plus naturellement possible pour présenter des milieux riches et variés.

8

Le village et ses jardins



Favoriser les espèces du bâti et des jardins

On l'ignore souvent mais les villages et la mosaïque d'habitats présente autour (jardins, arbres, haies...) présentent une diversité importante d'espèces. A travers quelques mesures, il est aisé d'améliorer les conditions d'accueil de la flore et de la faune. Bien entendu, plus le nombre d'habitants s'impliquant est important, plus les effets sur la biodiversité se font sentir.

Le programme d'actions doit être cohérent: suppression de l'usage des phytosanitaires, réduction des surfaces tondues, choix de plantes locales, propositions d'aménagements spécifiques (nichoirs pour oiseaux ou insectes, abri à chauve-souris, mares, murets de pierres sèches, vergers, plantations de haies).



Sensibiliser sur les changements de pratiques et susciter l'envie d'agir

Bien que cela fasse quelques années que les pratiques en matière d'environnement changent, elles sont encore mal comprises par une partie de la population, les habitudes étant longues à changer. Pour cela, il faut « rapprocher » la biodiversité du lieu de vie des habitants et expliquer les changements par un arsenal d'outils comme les sorties de découverte de la nature, des réunions de présentation de l'action entreprise, une participation à des opérations de pose de nichoirs, des chantiers d'entretien, la création de panneaux de sensibilisation, de la communication dans la presse... La commune effectue déjà des actions dans ce sens, le réseau important de parcs dans le village est une formidable occasion de mettre toute cette démarche en pratique!

Conclusions

Au terme de l'ensemble des prospections réalisées dans le cadre du DBC de Val-de-Vesle en 2017, la commune présente une biodiversité diversifiée et à valeur patrimoniale.

Les 522 espèces recensées sur la commune (208 espèces de faune et 314 espèces de flore) reflètent la diversité des habitats. En effet, chaque habitat dispose d'un cortège respectif d'espèces. 85 espèces présentent un enjeu de conservation assez fort ou fort, ce qui est important. Des mesures spécifiques pour la conservation de ces espèces sont nécessaires.

L'agriculture intensive étant très dominante sur le territoire, les secteurs en herbe au sein des cultures apparaissent comme essentiels pour la biodiversité. La flore des champs en est un bon exemple, elle a fortement régressé avec l'intensification agricole. Il est possible de revenir « en arrière » avec des pratiques moins agressives pour la biodiversité. Le maintien des surfaces en herbe est donc capital. La généralisation des fauches tardives aux bords des routes, des chemins, de l'autoroute, de la voie TGV ou bien encore du canal peuvent permettre de créer (ou de maintenir) des voies de circulation privilégiées pour la faune. On parle alors de corridors écologiques ou de trames vertes.

Les marais représentent une richesse écologique pour la commune. Il faut être vigilant quant à l'évolution de ces milieux qui ont beaucoup perdu de leur richesse d'antan. Les opérations récentes menées par la commune, de remplacer une peupleraie par un vrai marais ouvert ne peuvent être que saluées. Il est souhaitable que ce type d'initiative soit étendu aussi aux propriétaires privés. La rivière Vesle constitue une voie de déplacement pour les espèces aquatiques, les ouvrages empêchant la libre circulation de la faune ont vocation à être supprimés.

L'espace occupé par le village est aussi un élément important pour la biodiversité, élément renforcé dans le cadre très cultivé de Val-de-Vesle. Une part non négligeable de la biodiversité est liée à la présence du village, que ce soit par le bâti mais aussi les jardins, parcs, murs, arbres fruitiers qui apportent une diversité d'habitats et donc d'espèces. De multiples actions concrètes peuvent être mises en place à cette échelle en y associant la population.

La sensibilisation des différents acteurs (élus, riverains, agriculteurs, gestionnaires d'espaces et d'infrastructures, propriétaires) est primordiale pour la compréhension de la démarche.

Ainsi, ce DBC ne pose que les bases d'une réflexion en vue de mettre en place des actions concrètes sur le terrain visant à maintenir et à améliorer la biodiversité de Val-de-Vesle. Des possibilités de financement peuvent exister pour la seconde phase qui est celle de l'action. En 2018, d'autres communes ayant réalisé un DBC vont voir des aménagements comme la plantation de fruitiers ou de haies se mettre en place. La LPO reste donc disponible et à l'écoute de la commune pour l'accompagner dans la suite de ce beau projet !

Des actions concrètes et faciles à engager peuvent être d'ores et déjà proposées au sein du village, comme la pose de nichoirs, la mise en place d'un réseau de jardins naturels, la tonte différenciée des parcs, la naturalisation des murs, la plantation de fruitiers...



Vue sur l'église du village

Annexe 1

Tableaux récapitulatifs des espèces à enjeu fort pour la commune



Mouron d'eau

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu de conservation pour la commune
Espèces animales		
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Fort
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Fort
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Fort
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Fort

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu de conservation pour la commune
Espèces végétales		
Germandrée des marais, Chamaraz, Germandrée d'eau	<i>Teucrium scordium L., 1753</i>	Fort
Grande douve, Renoncule Langue	<i>Ranunculus lingua L., 1753</i>	Fort
Laîche paradoxale	<i>Carex appropinquata Schumach., 1801</i>	Fort
Laiteron des marais	<i>Sonchus palustris L., 1753</i>	Fort
Peucedan des marais, Persil des marais	<i>Thyselinum palustre (L.) Hoffm., 1814</i>	Fort
Potamot des tourbières alcalines, Potamot coloré, Potamot rougeâtre	<i>Potamogeton coloratus Hornem., 1813</i>	Fort
Samole de Valerand, Mouron d'eau	<i>Samolus valerandi L., 1753</i>	Fort

Annexe 2

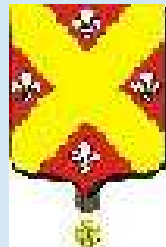
Tableaux récapitulatifs des espèces à enjeu assez fort pour la commune

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu de conservation pour la commune
	Espèces animales	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Assez fort
Azuré de l'ajonc	<i>Plebejus argus</i>	Assez fort
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Assez fort
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Assez fort
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Assez fort
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Assez fort
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Assez fort
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Assez fort
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Assez fort
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Assez fort
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Assez fort
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Assez fort
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Assez fort
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Assez fort
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Assez fort
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Assez fort
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Assez fort
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	Assez fort
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	Assez fort
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Assez fort
Hespérie de l'Alcée (Grisette)	<i>Carcharodus alceae</i>	Assez fort
Hespérie échiquier (Echiquier)	<i>Carterocephalus palaemon</i>	Assez fort
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Assez fort
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Assez fort
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Assez fort
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Assez fort
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Assez fort
Lucine	<i>Hamearis lucina</i>	Assez fort
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Assez fort
Mélictée des Scabieuses	<i>Melitaea parthenoides</i>	Assez fort
Mélictée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	Assez fort
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Assez fort
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Assez fort
Oedicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	Assez fort
Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	Assez fort
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Assez fort
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Assez fort
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Assez fort
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Assez fort

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu de conservation pour la commune
<i>Espèces animales (suite)</i>		
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Assez fort
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Assez fort
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Assez fort
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Assez fort
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Assez fort
<i>Espèces végétales</i>		
Calamagrostide blanchâtre, Calamagrostis lancéolé, Calamagrostis des marais	<i>Calamagrostis canescens (Weber) Roth, 1789</i>	Assez fort
Calépine de Corvians	<i>Calepina irregularis (Asso) Thell., 1905</i>	Assez fort
Callitriche à angles obtus	<i>Callitriche obtusangula Le Gall, 1852</i>	Assez fort
Cassis, Groseillier noir	<i>Ribes nigrum L., 1753</i>	Assez fort
Chénopode glauque	<i>Oxybasis glauca (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012</i>	Assez fort
Cirse bulbeux	<i>Cirsium tuberosum (L.) All., 1785</i>	Assez fort
Coquelicot argémone	<i>Papaver argemone L., 1753</i>	Assez fort
Dâme-d'onze-heures ; Ornithogale en ombelle	<i>Ornithogalum umbellatum L., 1753</i>	Assez fort
Écuelle d'eau, Herbe aux Patagons	<i>Hydrocotyle vulgaris L., 1753</i>	Assez fort
Érucastre de France	<i>Erucastrum gallicum (Willd.) O.E.Schulz, 1916</i>	Assez fort
Grémil officinal, Herbe aux perles	<i>Lithospermum officinale L., 1753</i>	Assez fort
Jonc à tépales obtus, Jonc à fleurs obtuses	<i>Juncus subnodulosus Schrank, 1789</i>	Assez fort
Laîche écailleuse	<i>Carex lepidocarpa Tausch, 1834</i>	Assez fort
Laîche raide, Laîche élevée	<i>Carex elata All., 1785</i>	Assez fort
Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées	<i>Lamium maculatum (L.) L., 1763</i>	Assez fort
Marisque, Cladium des marais	<i>Cladium mariscus (L.) Pohl, 1809</i>	Assez fort
Myosotis cespiteux	<i>Myosotis laxa Lehm., 1818</i>	Assez fort
Onopordon faux-acanthe, Chardon aux ânes	<i>Onopordum acanthium L., 1753</i>	Assez fort
Ophrys araignée, Oiseau-coquet	<i>Ophrys aranifera Huds., 1778</i>	Assez fort
Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse	<i>Parietaria judaica L., 1756</i>	Assez fort
Patience d'eau, Grande Parelle	<i>Rumex hydrolapathum Huds., 1778</i>	Assez fort
Renoncule à feuilles capillaires, Renoncule de Drouet	<i>Ranunculus trichophyllus Chaix, 1785</i>	Assez fort
Rorippe des forêts, Rorippe des bois	<i>Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821</i>	Assez fort
Saule à cinq étamines, Saule odorant	<i>Salix pentandra L., 1753</i>	Assez fort
Saule à feuilles étroites, Saule rampant	<i>Salix repens L., 1753</i>	Assez fort
Saule à nervures nombreuses	<i>Salix x multinervis Döll, 1858</i>	Assez fort
Séneçon des marais	<i>Jacobaea paludosa (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801</i>	Assez fort
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus L., 1753</i>	Assez fort
Vélar fausse-girolée, Fausse Girolée	<i>Erysimum cheiranthoides L., 1753</i>	Assez fort
	<i>Fissidens taxifolius Hedw.</i>	Assez fort



Bergeronnette des ruisseaux



Décembre 2017

Rédaction et réalisation

LPO Champagne-Ardenne

Citation

LPO Champagne-Ardenne. 2017. Diagnostic de la Biodiversité Communale de Val-de-Vesle. DREAL Grand Est, Commune de Val-de-Vesle. 18 pages.

Crédits photographiques

Julien Boileau, Bertrand Bui, Cya (Téla Botanica), Romain Deschamps, Aurélien Deschatres, Jean-Pierre Formet, Denis Fourcaud, Jacqueline Gilet, Michel Lefebvre, Mathieu Memand (Téla Botanica), Aymeric Mionnet, Christian Roth, Julien Rougé

Liens utiles

<http://faune-champagne-ardenne.org>

<http://champagne-ardenne.lpo.fr>



Parc du village



Rivière Vesle



LPO France Partenaire officiel



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Champagne-Ardenne

Der Nature

Ferme des Grands Parts 51290 OUTINES

Tel : 03.26.72.54.47

Mail : champagne-ardenne@lpo.fr